Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège Guillaume de Conches Conches-en-Ouche
académie Rouen

Conches en Ouche, le mercredi 26 juin 2019

Le Principal

A l'attention de

Parents d'élèves de 5ème, 4ème & 3ème

Dossier suivi par
Le Principal

Téléphone
02 32 30 23 20
Télécopie
02 32 30 10 55
Mél.
ce.0271084t@ac-rouen.fr

Place Pierre de COUBERTIN
27190 Conches en Ouche

Objet : **Séjours pour l'année scolaire 2019/2020**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration du collège, réuni le jeudi 24 juin 2019, a voté les séjours scolaires pour l'année 2019/2020, ils sont présentés dans le tableau suivant :

Lieu	durée	Niveau concerné	Effectif	Coût maximum
Perros-Guirec	5 jours	5ème	55 élèves	350,00 €
Angleterre	5 jours	4ème	54 élèves	320,00 €
Allemagne	9 jours	4ème & 3ème	30 élèves	320,00 €

Les élèves qui seront retenus pour chacun des séjours* participeront à des actions collectives pour réduire les coûts ci-dessus. Le FSE (Foyer Socio-Éducatif) ainsi que l'APE (Association des Parents d'Élèves) participeront également au financement de chacun des séjours pour en **réduire les coûts définitifs** qui seront votés dès le premier Conseil d'Administration de l'année 2019/2020.

Si vous envisagez d'être candidat à un de ces séjours pour votre enfant, je vous prie de bien vouloir en **anticiper le financement** afin que vous puissiez, **dès le retour des vacances de la Toussaint, en payer la totalité en un seul versement si la candidature de votre enfant est retenue**.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés pour en assurer le financement, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de l'assistante sociale ou du service de gestion du collège.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Principal

Gilles CHÂTEAUGIRON

* suivant les critères votés en Conseil d'Administration au verso.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Critère de constitution des groupes pour les voyages

1. Les élèves ne peuvent s'inscrire qu'à un seul séjour scolaire sur une même année scolaire.
2. Absence d'arriérés de paiement concernant la demi-pension ou pour un séjour précédent. Les dettes envers l'établissement devront être régularisées avant d'envisager l'inscription de l'élève à un nouveau séjour.
3. Attitude au collège compatible avec **l'obligation de sécurité** du groupe durant le séjour.
4. Coupon de pré-inscription rendu à la date de retour prévu lors de la campagne de pré-candidature dans le courant du mois de septembre.
5. Si la proposition est cohérente avec les objectifs pédagogiques du séjour et à condition de respecter les critères précédents, une priorité est donnée :
   a. Aux élèves proposés par l'équipe pédagogique et dont la participation au séjour pourrait apporter un bénéfice certain pour sa scolarité au collège.
   b. Aux élèves ayant candidaté à un séjour l'année passée et qui n'avaient pas pu être retenus faute de place.
   c. Aux élèves n'ayant jamais été inscrits à un séjour scolaire depuis le début de leur scolarité au collège Guillaume de Conches.
6. Quand le nombre de places offertes est inférieur au nombre de candidats, il est nécessaire de constituer une liste principale et une liste supplémentaire d'élèves classés. Dans ce cas les critères suivants sont proposés pour élaborer ces listes :

Critères de classement pour constituer les listes		Dans la ou les discipline(s) support(s) du séjour
Engagement scolaire (1)	Élève **actif et dynamique**, propose des réponses, interroge l'enseignant	40 à 50
	Élève qui répond facilement aux sollicitations de l'enseignant.	20 à 30
	Élève qui doit être sollicité avec insistance pour répondre.	5 à10
	Élève qui ne participe pas au cours, ne semble pas intéressé par les propositions pédagogiques.	0

		Dans la classe	Au collège
Engagement citoyen (2)	Élève engagé dans une **démarche active** et dynamique au profit de la communauté scolaire.	5 à 10	10 à 20
	Élève respectueux du règlement intérieur du collège et des règles de bien vivre ensemble.	3 à 5	5 à 10

Remarque : En cas d'égalité les données de l'année scolaire précédente serviront à départager les ex-aequo.

7. Le dossier d'inscription complet doit être retourné avant ou à la date limite de dépôt précisé lors de la remise de ce même dossier. **Un dossier incomplet n'est pas recevable**. Pour les aspects financiers, les échéanciers proposés peuvent être modulés et des aides peuvent être sollicitées en prenant contact avec l'assistante sociale de l'établissement ou la gestionnaire. Le statut de boursier constitue un critère prioritaire d'accès aux aides du fond social collégien.

C:\CGDC\Année 2019 2020\PEDAGO\PROJET\SEJOURS\INFO FAMILLES JUIN 2019 pour PDF.docx